

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/786

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts
et la société des Amis du Louvre

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 19 JANVIER 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/786 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE DES BEAUX-ARTS ET
LA SOCIETE DES AMIS DU LOUVRE (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une grande exposition consacrée à Jacqueline Delubac (1907-1997), *Jacqueline Delubac, le choix de la modernité. Rodin, Lam, Picasso, Bacon* est programmée du 7 novembre 2014 au 16 février 2015.

En insistant sur l'audace de ses choix, l'exposition présentera à la fois la comédienne, la femme «la plus élégante de Paris» mais aussi et surtout, l'amatrice d'art qui légua trente-huit œuvres de première importance au musée des Beaux-Arts de sa ville natale en 1998.

Dès 1988, l'ancienne comédienne originaire de Lyon commence à penser à l'avenir de ses collections.

Sans héritier, elle souhaite les transmettre à une institution publique. Après sa mort, le musée des Beaux-Arts de Lyon reçoit ainsi trente-cinq tableaux ou pastels de Monet, Manet, Renoir, Degas, Bonnard, Vuillard, Léger, Braque, Picasso, Miró et Bacon... Ce legs exceptionnel, complété par quelques bronzes de Rodin et les tableaux du XIX^e siècle ayant appartenu à Myran Eknayan, son second époux, est révélé au public en 1998 dans les salles du musée tout juste rénové. Le legs de Jacqueline Delubac permet depuis au musée des Beaux-Arts de Lyon de présenter la première collection impressionniste hors de Paris, tandis que les œuvres modernes et contemporaines offrent des grands jalons de l'art du XX^e siècle.

La société des Amis du Louvre a manifesté son intérêt pour le Musée des Beaux Arts à l'occasion de cet événement et a souhaité être associée au plan promotionnel du Musée des Beaux Arts, afin de fidéliser ses adhérents en leur proposant une offre tarifaire attractive.

La société des Amis du Louvre a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société des Amis du Louvre	Un encart publicitaire dans un bulletin des Amis du Louvre, distribué avec le magazine Grandes Galeries et dans deux newsletters (70 000 exemplaires) <u>Valorisation : 6 000 € HT</u>	Application du tarif réduit (6 € au lieu de 9 €) aux Amis du Louvre sur présentation de leur carte d'adhérent (dans une limite de 2 000 entrées) <u>Valorisation : 6 000 €HT</u>

La convention, jointe au rapport, formalise ce parrainage, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la Société des Amis du Louvre, dans le cadre de l'exposition *Jacqueline Delubac, le choix de la modernité. Rodin, Lam, Picasso, Bacon* est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN